

## **La loi sur la citoyenneté vaticane entre en vigueur aujourd'hui**

**Author :** Vini Ganimara

**Categories :** [Actes du Pape](#)

**Date :** 1 mars 2011

Aujourd'hui [entre](#) en vigueur la loi sur "la citoyenneté vaticane, la résidence et l'accès à la Cité du Vatican", signée le 22 février par Benoît XVI, qui abroge les dispositions de 1929 en la matière. Le chapitre I définit le profil du citoyen de l'Etat de la Cité du Vatican. Le chapitre II fixe les conditions et l'autorisation de résidence. Le chapitre III traite des différents titres d'accès à la Cité du Vatican, tandis que le chapitre IV présente le statut des logements et les sanctions appliquées pour violations de la loi.